

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE DE BELGODÈRE

Autorisée par arrêté préfectoral n°2014-114-0004 en date du 8 Août 2014

Séance du 18 Décembre 2017

Délibération n°2017-06

Objet : Accompagnement des projets de l'AFP

Nombre de membres 8			L'an deux Mille dix-sept, le dix-huit décembre, à 15 heures 00, Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Confrérie de Belgodère sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI.
En exercice	Présents	Votants	
8	7	8	
Pour	Contre	Abstentions	
8	-	-	Le quorum est atteint.
Présents : Lionel MORTINI – Jean-Pierre BATTAGLINI -- Louis BELGODERE DE BAGNAJA - Letizia GUIRONNET- Lydie MORTINI –Bernard DELABOUDINIÈRE- Vincent VOULAND			
Absents représentés : Agnès JOLY-BATTAGLINI			
Absents :			
Convocation envoyée le 30/11/2017		Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture	

L'Association Foncière Pastorale Autorisée de Belgodère a voté son premier programme de travaux et va rentrer dans une phase de réalisation de ses premières actions concrètes et ce, dès 2018.

Le conseil syndical de l'AFP souhaite pouvoir être rapidement opérationnel pour assurer au mieux sa mission de gestion durable du territoire.

Pour ce faire, l'AFP a besoin d'un accompagnement sur les plans technique, administratif, et financier. Afin d'impliquer tous les acteurs, il est également impératif pour le conseil syndical de pouvoir bénéficier d'un appui en matière de communication interne et externe.

Le Président expose donc le programme d'action suivant pour l'accompagnement :

1. SUIVI ADMINISTRATIF

- Préparation et organisation des assemblées générales de propriétaires ainsi que des réunions du syndicat:
 - ✓ Mise à jour des listes de propriétaires
 - ✓ Préparation des ordres du jour et envoi des documents
 - ✓ Production des comptes rendus, feuilles de présence, aide à la rédaction des délibérations
- Révision des statuts et rédaction du règlement intérieur
- Procédures de distraction et d'extension du périmètre: prise de contact avec les propriétaires, les utilisateurs et les communes voisines concernées
- Élaboration des conventions et des cahiers des charges afférents aux conventions pluriannuelles d'exploitation
- Aide au montage et au suivi des projets:
 - ✓ Cartographie
 - ✓ conseils techniques
 - ✓ coordination des acteurs
 - ✓ relevés techniques sur site

2. SUIVI ET PRÉPARATION DE LA GESTION COMPTABLE DE L'AFP A :

- Mise en place de la plateforme de dématérialisation
- Suivi et enregistrement des comptes au format dématérialisé sur logiciel ad hoc, création des titres et mandats
- Appui à l'élaboration du budget, présentation des comptes de résultats
- Relation avec le comptable public de la Trésorerie d'Ile-Rousse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE DE BELGODÈRE

Autorisée par arrêté préfectoral n°2014-114-0004 en date du 8 Août 2014

- Enregistrement et suivi des factures, recettes et dépenses
- Appui technique au chiffrage du programme de travaux

- 3. **COMMUNICATION :**
 - Préparation des cartes, diaporamas et documents mis à disposition lors des Assemblées Générales et lors des réunions du conseil syndical
 - Permanence téléphonique auprès des propriétaires
 - Production des documents d'information et mise à disposition des documents sur le site web: www.belgodere.fr
 - Relation avec les organes institutionnels

Ce programme d'action relatif à l'accompagnement débutera prévisionnellement le 01/01/2018 pour se terminer le 31/12/2019.

Le plan de financement prévisionnel de l'action est le suivant :

	Montant en € HT
Montant prévisionnel des dépenses	16 000
Montant de subvention sollicité	13 200
Auto-financement	2 800

Le Président informe qu'il est possible de solliciter une subvention auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et de l'ODARC pour l'accompagnement de l'AFP au titre de l'appel à projet « Dispositif d'accompagnement des associations foncières de propriétaires autorisées ».

Après délibération, le conseil syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme d'action et le plan de financement proposé au titre de l'accompagnement de l'AFP
- **APPROUVE** le dépôt d'une demande d'aide au titre de l'appel à projet « Dispositif d'accompagnement des associations foncières de propriétaires autorisées »
- **SOLLICITE** auprès de l'ODARC une subvention d'un montant de 13 200 €
- **MANDATE** le Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de l'ODARC

Fait à Belgodère, le 18 décembre 2017,
Extrait certifié conforme

Le Président
MORTINI Lionel